

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 20 septembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 20^e jour du mois de septembre 2021, à 19 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Règlement numéro 2021-1121 *modifiant le règlement concernant la circulation 2002-732*
2. Modification – Autorisation de dépenses – vêtements d'intervention incendie
3. Autorisation de dépenses – Œuvre d'art de l'Espace du centenaire
4. Acceptation de soumission – Pavage du stationnement du Domaine du boisé
5. Demande de dérogation mineure – 112, rue du Canyon
6. Demande de dérogation mineure – 149, rue Racine
7. Autorisation de dépenses – Équipements pour activités hivernales
8. Période de questions :
 - 8.1 Membres du Conseil
 - 8.2 Public
9. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2021-09-231

1. Adoption du Règlement numéro 2021-1121 modifiant le règlement concernant la circulation 2002-732

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe « K » du règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du Conseil municipal tenue le 7 septembre 2021 ainsi que d'un avis de motion donné par le monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Règlement numéro 2021-1121 *modifiant le règlement concernant la circulation 2002-732* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2021-09-232

2. **Modification – Autorisation de dépenses – vêtements d’intervention incendie**

Considérant la résolution numéro 2021-01-007;

Considérant que la compagnie prévue n’était pas en mesure de fournir les équipements voulus dans les délais prescrits ;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d’effectuer l’achat des vêtements d’intervention incendie pour l’année 2021 à la compagnie 1200 Degrés - Boivin & Gauvin pour le montant prévu à la résolution 2021-01-007, soit 17 500 \$, plus les taxes.

2021-09-233

3. **Autorisation de dépenses – Œuvre d’art de l’Espace du centenaire**

Considérant la volonté du Conseil municipal de finaliser l’aménagement de l’Espace du centenaire pour commémorer les 100 ans de la Municipalité;

Considérant l’aide financière provenant du Fonds des legs de Patrimoine canadien;

Considérant que l’accord de contribution prévoyait qu’une œuvre d’art devait faire partie de l’Espace du centenaire;

Considérant que l’œuvre doit être représentative de l’histoire, de l’identité et des valeurs de Boischatel;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’accepter la proposition de Monsieur Jérôme Trudelle, pour son œuvre intitulée « Vitalité » au montant de 11 500 \$, plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds Parcs et Espaces verts.

2021-09-234

4. **Acceptation de soumission – Pavage du stationnement du Domaine du boisé**

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2021-32 | Pavage du stationnement du Domaine du boisé;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Pavage F & F Inc. pour un montant estimé de 67 759,37 \$ taxes incluses, pour le pavage du stationnement du Domaine du boisé.

Cette somme sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 2018-1063.

2021-09-235

5. **Demande de dérogation mineure – 112, rue du Canyon**

Considérant le règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l’élément suivant :

- L’aménagement d'un second accès à la voie publique alors que le terrain visé a une largeur inférieure à 30 mètres tel que prescrit à l’article 141 au Règlement de zonage 2014-976.

Considérant que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'un second accès à la voie publique pour l'immeuble situé au 112 rue du Canyon en raison des éléments suivants :

- Le requérant s'est engagé à maintenir un seul accès à la voie publique lors de l'obtention du permis de construction du garage attaché;
- L'acceptation créerait un précédent et aurait pour effet de soustraire le requérant à l'application uniforme de la réglementation d'urbanisme.

2021-09-236

6. Demande de dérogation mineure – 149, rue Racine

Considérant le règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'élément suivant :

- Une marge de recul arrière pour le bâtiment principal existant de 7,7 mètres au lieu de 8 mètres tel que prévu à la grille des spécifications de la zone H1-029 du Règlement de zonage 2014-976.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme une marge de recul arrière pour le bâtiment principal existant de 7,7 mètres au lieu de 8 mètres tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone H1-029 du Règlement de zonage 2014-976.

2021-09-237

7. Autorisation de dépenses – Équipements pour activités hivernales

Considérant la résolution numéro 2021-05-147;

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire bonifier les services offerts aux résidents sur son territoire;

Considérant qu'il est nécessaire de consolider l'offre de service hivernale au Domaine du boisé;

Considérant la recommandation du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour bonifier les activités hivernales offertes au Domaine du boisé et d'autoriser les dépenses estimées suivantes :

1. Équipements de ski de fond – Ruelland Inc. – **9 680 \$, plus les taxes;**
2. Trotinettes des neiges – **3 989 \$, plus les taxes;**
3. Tubes de glisse – **4 375 \$, plus les taxes.**

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2022 pour une période de trois (3) ans.

8. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 19 h 07 et s'est terminée à 19 h 07.

2021-09-238

9. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 08.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».